

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 27 : Suppression de la taxe parafiscale au Syndicat des Marchés de France

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mars 1996 relative à la Charte pour la

dynamique des foires et marchés de MAUBEUGE,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances,

Considérant qu'une délibération du Conseil Municipal, en date du 5 mars 1996, mettait en place d'une taxe parafiscale additive aux droits de place perçus.

Considérant qu'elle prévoyait le versement de :

- 0,50 franc converti en 0,08 centimes d'euros par mètre linéaire pour les marchés,
- 1 franc converti en 0,16 centimes d'euros par mètre linéaire pour les foires.

Considérant que ces sommes, versées au Syndicat des Marchés de France, avaient pour but d'assurer la promotion et l'animation des marchés et braderies.

Considérant que la loi organique relative aux lois de finances de 2001, a supprimé les taxes parafiscales affectées à divers organismes et ont été remplacées par des impositions de toute nature.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acter la suppression de la taxe parafiscale au Syndicat des Marchés de France.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Acte** la suppression de la taxe parafiscale au Syndicat des Marchés de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DESTINATAIRES

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 5 MARS 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt ~~quatre~~ seize
le vingt sept mars à 19 heures
le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur
la convocation et sous la présidence de Monsieur le Député-Maire
Jean-Claude DECAGNY,

CLASSEUR.....
COMPTABILITE.....
PERSONNEL.....
TRAVAUX-FETES.....
VOIRIE.....
URBANISME.....
DOSSIER.....

REÇU LE
02 AOÛT 1996
MAIRE MAUBEUGE

Nombre de Conseillers en exercice : 39

PRESENTS : MM. J.Y. HERBEUVAL - P.L. FRESNEL - P. FILLEUR - J.P. NALLENNE - B. MAREE - B. GROSSO
- M. GRAVE - M.H. LEMAIRE - S. L'HUISSIER - J. THUIN - D. GOBLET - Adjoint au Maire
~~M. MATHIEU~~ - H. HOURBETTE - M. BETHENCOURT - M. BRAY - J.M. BERNARD - J.J.
~~PLANTIN~~ - T. GUERRANT - C. GRAS - M. MERCIER - ~~D. GILLIOT~~ - Y. WATREMEZ - J.P.
GOSSELIN - B. WERY - P. RYCKAERT - O. HOUARD - F. GAMEZ - A. ALEGRE - A.
CARPENTIER - J. BARD - Y. RENAUD - ~~A. FOURNEAU~~ - A. RENAUX - J. QUATREBOEUF - C.
DERESNES - S. DEMOULIN - L. HERIN - M. GANTOIS - Conseillers Municipaux -

EXCUSES ayant donné pouvoir : Damien GILLIOT

EXCUSES :

ABSENTS : Michel MATHIEU, Jean-Jacques PLANTIN, André-Jean FOURNEAU

Secrétaire (s) de séance : Chantal CRAS

N° 17 CHARTE POUR LA DYNAMIQUE DES FOIRES ET MARCHÉS DE MAUBEUGE

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les marchés de MAUBEUGE appartiennent au patrimoine
économique et culturel local. Une charte pour la dynamique des foires et marchés a donc été établie.

Afin d'assurer la promotion et l'animation des marchés et braderies, Monsieur le Maire propose de créer une
taxe parafiscale additive aux droits de place perçus.

Cette contribution serait de :

- 0,50 F par mètre linéaire pour les marchés
- 1,00 F par mètre linéaire pour les foires

Les sommes relatives au paiement de cette taxe seront reversées tous les trimestres au Syndicat des marchés, responsable des différentes actions de promotion et d'animation.

Un compte rendu précis de l'utilisation de ces sommes sera remis à la Commission des Foires et Marchés chargée de contrôler l'utilisation de ces fonds.

Il sollicite ensuite l'avis de ses collègues,

L'assemblée après en avoir délibéré.

Adopte la Charte des foires et marchés et la contribution afférente aux droits de place.

Monsieur le Placier Municipal ainsi que Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de percevoir et de reverser les sommes relatives à cette taxe.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Le Maire de MAUBEUGE.

Pour le Maire
l'Adjoint délégué

